

norme européenne

norme française

NF EN 13372
Janvier 2005

Indice de classement : **P 99-701**

ICS : 35.100.05 ; 35.240.60

Télématique des transports routiers

Communication à courte portée véhicule/infrastructure

Profils pour les applications de télématique routière

E : Road Transport and Traffic Telematics (RTTT) — Dedicated short-range communication — Profiles for RTTT applications

D : Straßentransport-und Verkehrstelematik (RTTT) — Nahbereichskommunikation Fahrzeug-Bake (DSRC) — DSRC-Profil für RTTT-Anwendungen

Norme française homologuée

par décision du Directeur Général d'AFNOR le 20 décembre 2004 pour prendre effet le 20 janvier 2005.

Correspondance

La Norme européenne EN 13372:2004 a le statut d'une norme française. Elle n'existe actuellement qu'en version anglaise (voir avant-propos national).

Analyse

Le présent document spécifie les caractéristiques des différents profils de communication radio dédiée à courte portée à 5,8 GHz (DSRC), utilisé dans la télématique des transports, entre les équipements fixes des infrastructures routières et les équipements mobiles situés à l'intérieur des véhicules. Il définit différents profils en couvrant certains paramètres et procédures de communication.

Descripteurs

Thésaurus International Technique : télématique, transport routier, circulation, contrôle du trafic, véhicule routier, radiocommunication, échange d'information, couche application, couche liaison de données, couche physique, protocole.

Modifications

Corrections

Éditée et diffusée par l'Association Française de Normalisation (AFNOR) — 11, avenue Francis de Pressensé — 93571 Saint-Denis La Plaine Cedex
Tél. : + 33 (0)1 41 62 80 00 — Fax : + 33 (0)1 49 17 90 00 — www.afnor.fr



Membres de la commission de normalisation

Président : M GAUTIER

Secrétariat : M MEUNIER — BNEVT

M	ALARCON	CS COMMUNICATION & SYSTEMES
M	BOULVIN	CNET
M	BUENO	THALES-E-TRANSACTIONS
M	CHEYNET	BNA
M	CLAIR	RENAULT
M	DESSAILLY	PSA PEUGEOT CITROEN
M	FREYTAG	FNTR
M	GAUTIER	ISIS
MME	GOUET	AFNOR
M	LAMY	CS COMMUNICATION & SYSTEMES
M	LARGEAULT	CSEE TRANSPORT
M	LAURENS	THALES-E-TRANSACTIONS
M	MAISSEU	RENAULT
M	THEVENET	CCFA
M	VASSAL	PSA PEUGEOT CITROEN

Avant-propos national

Le corps du présent document est composé du texte intégral de la norme européenne EN 13372:2004. La nature de cette norme n'a pas permis d'en faire une traduction complète. Seuls l'avant-propos, l'introduction, et le domaine d'application ont été traduits.

Références aux normes françaises

La correspondance entre les normes mentionnées à l'article «Références normatives» et les normes françaises identiques est la suivante :

<i>EN 12253</i>	<i>: NF EN 12253 (indice de classement : P 99-704)</i>
<i>EN 12795</i>	<i>: NF EN 12795 (indice de classement : P 99-703)</i>
<i>EN 12834</i>	<i>: NF EN 12834 (indice de classement : P 99-702)</i>
<i>EN ISO 14906</i>	<i>: NF EN ISO 14906 (indice de classement : P 99-362) ¹⁾</i>

1) *En cours de préparation.*

Avant-propos

Le présent document (EN 13372:2004) a été élaboré par le Comité Technique CEN/TC 278 «Télématique pour la circulation et le transport routiers», dont le secrétariat est tenu par le NEN.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en janvier 2005, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en janvier 2005.

Le présent document remplace l'ENV 13372:1999.

Selon le Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.